



Divorce algerien avec une francaise

Par **dahou**, le **08/05/2013** à **13:59**

Bonjour ,Je suis algerien marié avec une algerienne en algerie double nationalité et elle ma envoyé les document après 6 mois pour faire un visa et je suis en france depuis 11/2013 rnMa femme veut un divorce consantement mutuel et j'ai refusé,elle a fait les démarche de divorce toute seul ,je suis en instance de divorce et elle a envoyer a la prefecture une copie de la requete tous ca puit ma femme me dit j'annule le divorce mes moi je fait pas confiance parcequ'elle a peure de perdre de l'argent a l'avocate en a rende-vous le 29/05/13 et je pence qu'elle me monte dans un bateau jusqu'a 05/02/14 pour ma carte de séjour qui finira et je suis son travail et je cherche toujours et je suis inscrit au pol emploi,je demande quequ'un pour me faire comprendre pour ma carte séjour au 05/02/14 rnmoi je demande pas le divorce expliqué moi sil vous plais rnet j'abite chez elle.rnelle travail et gagne bien et elle me donne pas d'argent de poche pour cherche du travail ou prende le train.rnMERCI.